

2M AND CO

**Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 2 Avenue du Maréchal Joffre
Château-Gontier,
53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE
823 157 516 RCS LAVAL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le vingt-huit mai,
A onze heures,

Les associés de la Société **2M AND CO** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gabriel GERMAIN, en sa qualité de gérant de la société PARIS QUITO INVEST, Présidente de la Société.

Monsieur Franck RENIER gérant de la société FR FINANCES, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 000 actions sur les 4 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la

FR. G-6

Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination d'un directeur général supplémentaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'agréer la cession par la Société FR FINANCES au profit de la société 2M FUSION de neuf cent quatre-vingts actions (980 actions) lui appartenant dans la Société pour un montant de 118 413,40 euros.

L'Assemblée Générale charge son président, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'agréer la cession par la Société PARIS QUITO INVEST au profit de la société 2M FUSION de neuf cent quatre-vingts actions (980 actions) lui appartenant dans la Société pour un montant de 118 413,40 euros.

L'Assemblée Générale charge son président, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'agréer la cession par la Société V AND B au profit de la société 2M FUSION de quatre-cent quarante actions (440 actions) lui appartenant dans la Société pour un montant de 53 166,67 euros.

F.R. G.G

L'Assemblée Générale charge son président, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la société 2M FUSION, société par actions simplifiée immatriculée 944 492 735 RCS LAVAL en tant que Directeur Général supplémentaire à compter de ce jour.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
La Société PARIS QUITO INVEST
Représentée par
Monsieur Gabriel GERMAIN



Le secrétaire
La Société FR FINANCES
Représentée par
Monsieur Franck RENIER

